

JUIN-JUILLET 2022

Le Plév'infos

Mairie de Pléven NOUVEAUX HORAIRES

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 14h à 16h30

tél : 02 96 84 46 71 courriel : mairie.pleven@wanadoo.fr site internet : pleven.fr

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 02 juin 2022

A L'ORDRE DU JOUR :

- Prix terrains « liaison douce » et Peters et Nemes
- Marché maîtrise d'œuvre lotissement
- Balisage chemin piétonnier et convention Dinan-Agglo
- Mission Cimetière
- Répartitions subventions communales
- Conventions eaux pluviales et station épuration 2021 avec Dinan-Agglo
- Proposition de convention IEL (Initiatives et Energies Locales)
- Superette
- Questions diverses.



Editorial par Christian Guilbert

Chers concitoyens,

Mars et avril sont traditionnellement les mois de budgets pour les communes. Celui de Pleven fait apparaître un résultat annuel positif de 121.000 €. Ce résultat, ajouté aux 380.000 € de cumul des années précédentes, nous donne un résultat de 504.000 €. Nous prélevons sur ce résultat, la somme de 188.000 € pour financer nos investissements : reste à charge « voie douce », reste à réaliser de l'année précédente, étude du dossier mairie et divers travaux. Nous établissons donc notre budget prévisionnel pour 2022 à partir d'un excédent de 330.000 €. Notre situation financière est très saine, une très bonne trésorerie, un résultat d'exercice qui est passé de 78.000 € en 2018 à 121.000 € en 2021 et ce malgré des recettes de fonctionnement « camping et salle des fêtes » en baisse à cause de la crise sanitaire. Nous pouvons donc envisager de nouveaux investissements avec beaucoup de sérénité. Nos deux lotissements sont clos puisque tous nos terrains sont vendus. Le lavoir présente un déficit de 27.000 €, le Clos Fournier un excédent de 18.000 € et ce avant les travaux de voirie définitifs et l'éclairage public.

Les 10 et 24 avril ont eu lieu les élections présidentielles. Nous avons cette chance de pouvoir choisir librement notre président. Notre commune figure dans le groupe de tête pour la participation. Au deuxième tour, nous avons un taux de participation su-

périeur de 10 points à la moyenne nationale. Je ne peux que me féliciter de l'engagement civique des habitants de Pleven. Si le résultat du vote est sans appel, nos analyses nous permettent de faire quelques remarques :

- La première c'est que le résultat est différent selon que l'on soit en zone dite rurale ou en zone urbanisée. Doit-on y voir la réponse à un éloignement des services publics : fermeture de maternités de proximité, manque de médecins, difficultés de plus en plus importantes à joindre les services publiques : impôts, services sociaux, M.S.A., etc... ?
- La deuxième c'est que ce vote fait apparaître au deuxième tour une abstention de 28 % et près de 10 % de bulletins blancs ou nuls. Plus d'un tiers des français « s'expriment » d'une façon différente ... un vote de contestation ? de colère ? qu'il faudra bien entendre un jour ... si on veut apporter des réponses. Nos futurs élus doivent l'entendre. Je dis futurs, puisque nous allons, les 12 et 19 juin choisir nos représentants à l'Assemblée Nationale. Dans notre constitution, cette assemblée tient un rôle essentiel : celui d'un contre-pouvoir du gouvernement, puisque chaque texte de loi doit être adopté par cette assemblée. C'est à travers les élus de cette assemblée que la base doit s'exprimer; le député étant là pour transmettre l'avis de ses administrés. Nous avons la chance de vivre dans un pays riche où la liberté reste une ligne de conduite absolument essentielle. Des solutions existent forcément mais elles n'existent que dans un vote positif qui refuse toute forme d'exclusion. La préoccupation de nos dirigeants doit être de mettre en place un cadre économique qui permette une meilleure répartition des richesses, une meilleure utilisation de nos ressources, un cadre qui puisse nous permettre d'avoir un mode de vie plus écologique, construire ce monde de demain pour permettre à nos enfants de s'y épanouir.

Dans le domaine des festivités, nous avons prévu de nous retrouver sur le site de La Nauvinais le 02 juillet. Le sous-préfet n'étant pas disponible à cette date pour l'inauguration de la liaison douce, nous avons décidé de reporter cette manifestation au 30 juillet. La société de pêche de Plancoët organisera à cet effet, un concours de pêche, ouvert à tous et nous pourrons, bien entendu, nous restaurer sur place.

Des activités vont reprendre cet été avec des thèmes différents au mois d'août. Un calendrier vous est proposé dans ce bulletin. Nous allons enfin entamer « le vivre avec ».

Un point particulier sur l'installation de la fibre. Les travaux qui se déroulent en ce moment consistent à équiper les communes. En effet, chaque commune est dotée d'une « armoire fibre » à partir de cette armoire, les particuliers seront desservis par le réseau téléphonique existant, soit aérien, soit enterré. Si le réseau existant se révélait être en mauvais état ou inexistant, il serait soit remplacé, soit créé. Les opérateurs seront « maîtres d'ouvrage » pour les branchements. Nous nous empresserons de vous donner les informations afférentes à ce dossier dès que nous en saurons plus.

Passez un bel été. Prenez soin de vous !

Christian Guilbert

Les associations plévennaises se sont réunies les 07 avril et 05 mai derniers.

Voici les différents projets évoqués :



- **Le marque-page (bibliothèque)** souhaite maintenir ses activités : démonstration et jeux en salle des fêtes, un vide-greniers ludique, un week-end théâtre et l'organisation du réveillon de la Saint-Sylvestre
- **Mathis Bourdonnais, par le biais de « Pleven-Productions »** projette la diffusion d'un court métrage en gallo à la Ferme d'Antan. Ce film pourra également être projeté en fin d'année dans la salle des fêtes.
- **Le club du barrage de l'Arguenon**, après la reprise de ses activités le 05 mai dernier, souhaite accueillir, le temps d'un goûter, les joueurs de jeux de société et les boulistes
- **La société de chasse** espère organiser deux repas en mai et en septembre
- **Le cyclo-club** aimerait organiser une course de cyclocross, ouverte aux licenciés, en septembre à La Nauvinais
- **Le comité des fêtes** reprogramme un feu d'artifice au pont le 22 juillet prochain en collaboration avec le comité de Plorec. Par ailleurs, il espère accueillir un comique en fin d'année
- **Plev'envie** a programmé une soirée musicale le 04 juin prochain avec les « Monique Hard » en début de soirée et un fest-noz à la suite. Par ailleurs, il existe un projet d'atelier « poterie » et « cartonnage » en plus des activités sportives et l'informatique.
- « **La saboterie d'Antan** » et Joël Pierre affiche les créneaux d'ouverture du musée, soit sur RV habituellement et en juillet et août les jeudis, vendredis et samedis après-midis. Le prix d'entrée sont les suivants : adulte : 3 € - + de 65 ans : 2 € - moins de 12 ans gratuit et plus de 12 ans : 1 €. Les animations pour la journée du patrimoine (17-18 septembre) sont en réflexion. Un lien en vidéo, réalisé avec la MJC de Lamballe peut se faire à l'adresse suivante : <https://youtu.be/yljIMkQwrFQ>.
- **L'Association des Parents d'Elèves** a organisé un repas en avril, des séances de théâtres début mai à Landébia et une collecte de ferraille, prévoit une kermesse en juin et une randonnée gustative en juillet ainsi qu'un pique-nique des familles en septembre.
- **TDZ** organisera une co-animation avec Plev'Envie le 04 juin, l'animation musicale de la marche gustative, un apéro-zic et un repas à emporter à la mi-octobre, l'accueil d'un spectacle de la saison culturelle de l'Agglo 2022/2023 et réfléchit à l'organisation du festival « La tête dans la Zic » en 2023.
- Les souhaits de l'équipe municipale seraient de retrouver une date pour le café citoyen, de fixer l'inauguration de La Nauvinais le 30 juillet prochain, de programmer une manifestation estivale le jeudi soir entra le 15/07 et le 15/08 ■

Depuis le début du mandat municipal, **le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Pléven Landébia** a pour objectif de favoriser l'accueil des élèves des deux communes.

Equipement pédagogique

Lors du vote du budget du 8 avril, nous avons validé les besoins des équipes : Marie Courage, professeur des écoles du cours élémentaire continue de développer la flexibilité de sa classe. Du mobilier (meuble casier, aménagement tables, galettes...) pour un montant de 1000€ a été décidé.

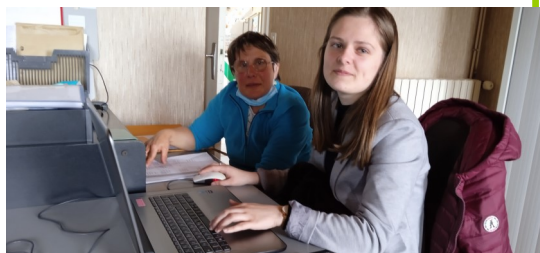
Les élèves de Landébia vont aussi bénéficier du kin-ball.

Cantine

Nous avons mis en place une tarification sociale de la cantine pour 2/3 des familles avec une compensation de l'Etat sur 3 ans. Nous poursuivons la recherche de qualité et de proximité des produits à la cantine.

Nous avons souscrit à un groupement d'achat pour les organismes publics et associatifs. Les menus sont étudiés par une diététicienne.

Durant son stage Anaïs Couallan, habitante de Pléven et élève en bac pro et Clarisse Bedfert cantinière de Landébia ont travaillé sur la lisibilité des menus (label). Le SIRP remercie Anaïs pour son investissement.



Le SIRP rééquipe le matériel de cuisine avec l'aide du plan de relance à hauteur de 2000€.

Les goûters à la garderie ont été revus et diversifiés à la garderie avec l'apport de fruits et de laitages.

Le coût de la garderie est de 1,50€ pour la 1ère heure et 80cts pour la 2ème.

Formation

Chantal Eon se forme au BAFD. Les autres agents bénéficient de la formation continue (sanitaire,...) ■

A VOS AGENDAS !

Les boulistes se rassemblent pour les animations festives de l'été aux dates suivantes :

- Dimanche 12 juin
- Dimanche 24 juillet
- Jeudi 11 août



Pléven d'hier et d'aujourd'hui



Avec le retour du soleil, les espaces de jeux sont à nouveau occupés.



Lundi, les élèves de CE et CM étaient en sortie scolaire, direction, à pied, le barrage : premier ouvrage construit par le Conseil Départemental, le barrage sur l'Arguenon a été mis en chantier en 1971. La retenue a été mise en eau en 1973.

Après un pique-nique au pont de Pléven, reprise de la randonnée pour aller voir la motte féodale de Plorec, où Yvan a expliqué le pourquoi et comment de cette motte, vieille de 1000 ans.

Puis, retour vers l'école par les chemins longeant le lac, avec un arrêt au tumulus de Pléven.

Une belle journée ensoleillée ☀️ et enrichissante 🏞️



David Balade, artiste peintre de Pléven a emménagé au bourg de SAINT-LORMEL depuis 2 ans. Après quelques travaux, il expose dans son jardin. Il propose aussi des ateliers de découverte de différentes pratiques artistiques pour enfants et adultes. www.davidbalade.fr



Travaux effectués à La Nauvinais

Permanence C.C.A.S.

Une permanence CCAS se tient toujours à la mairie le mercredi de 14h à 16h. La mairie se tient également disponible pour toutes questions.

Les temps forts

la vie sociale a repris son cours :

- la commémoration du 08 mai



- le « Café Citoyen » le 14 Mai au cours duquel bon nombre d'habitants ont échangé autour d'une grande table ronde. Différents sujets ont été abordés :
Projets sur les bâtiments
La circulation (bourg et hors bourg) avec sécurité questionnée
La dynamique de l'école
Les projets associatifs
L'éolien



- Le 15 Mai : vide grenier et salon du jeu organisé par « Le Marque page ». Galettes-saucisses, frites et gâteaux ont régalé les curieux.
- Le 21 Mai la société de chasse a servi « un Drive » aux amateurs de gibier.



Activités à venir en ce mois de juin

*Le 16 juin le Club du barrage de l'Arguenon organise un buffet pour ses adhérents à 12h en salle des fêtes

*le 09 et 23 Juin rendez-vous sur le parking salle des fêtes à 14h pour une marche organisée par Cécile Beauducel et ce dans la continuité des cours de Qi Gong(gymnastique traditionnelle chinoise) pour tous renseignements
06.63.54.22.58 ■

Calendrier estival

- **16 juillet : marche gustative** (organisée par l'A.P.E.)

Photo marche ?????

Contact Anthony ou Aurélie 06 98 63 64 76
ou 06 63 87 95 32



- **22 juillet : feu d'artifice** (organisé par les comités des fêtes de Pleven et Plorec)

Contact Claude ou Loïc 06 70 75 40 41 ou 06 74 39 97 10



- **30 juillet : inauguration de la liaison douce à La Nauvinais** (organisée par la mairie)

Contact Christian 06 37 18 01 21



ANIMATIONS DU JEUDI :

- **04 août : projection du film de Mathis sur la deuxième guerre mondiale** (crédit photo : Le Télégramme)

- **11 août : découverte de jeux bretons traditionnels**
- **18 août : initiation à la danse et jeux musicaux**



Contact Estelle et Evelyne 06 63 54 22 58

ou 06 22 60 59 99

Buvette et stand restauration

Contact Marie Jeanne et Pascale 06 16 81 42 75

ou 06 72 55 51 30

Les commerçants qui le souhaitent peuvent toujours venir débiller.

Les trois dernières manifestations sont organisées par le collectif des associations, en partenariat avec la mairie ■





Connaissez-vous « La Maison Escargot » à Plédéliac ?

Ce lieu unique, associatif, à taille humaine, reçoit des ENFANTS, JEUNES, en situation de handicap et depuis peu des ADULTES victimes d'AVS, Parkinson, Sclérose en plaques afin de les faire progresser vers l'autonomie.

Tout au long de la journée/demi-journée/2h/1h (à votre convenance) vous serez pris en charge par nos 2 CONDUCTEURS (rééducateurs spécialisés en Education Conductive *diplômés de l'institut Pétö à BUDAPEST*) dans un cadre bienveillant et rien que pour vous.

Vous bénéficierez d'un programme adapté pour palier à vos différents besoins en rééducation (équilibre, motricité fine, marche ...)

Soyez curieux et appelez-nous pour en savoir plus, en attendant allez visiter nos différentes pages et sites : www.lamaisonescargot.fr— lamaisonescargot.over-blog.com

La Maison Escargot – 4, rue de Penthièvre – 22270 PLEDELIAC
lamaisonescargot@orange.fr 06 99 91 25 04



Chambres, gîtes et Auberge de la Rompardais : lieu-dit La Rompardais, sur la droite de la route à 700 m avt le bourg de Pléven. ☎ 02-56-11-97-26. ● chambresdhotelarompardais.com ● Tij sauf mar 12h-13h30, 19h-21h ; oct-mai, seulement le soir et dim midi. Chambres doubles 61-75 €, petit déj inclus ; gîtes (3 ou 7 nuits min) 497-805 €/sem. Menus 17,50-21,50 €. À 10 km au sud-ouest de Plancoët, par une petite route de campagne, on arrive à cette grande maison bretonne en granit restaurée avec soin par un couple jovial, Pascal et Valérie. Les chambres, coquettes et confortables, sont très calmes. Elles donnent sur le jardin et la campagne. Valérie propose une cuisine de terroir, saine et naturelle, préparée selon les saisons avec des produits locaux, autant que possible bio. Très agréable salle à manger ouvrant sur le jardin à l'arrière de la maison.

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

Présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Marie LECOULPIER, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN.

Absent excusé : Christian EON

Secrétaire de séance : Estelle HERVE GUILLEMOT

2022-01 DEMANDE D'ADHESION DE BEAUSSAIS-SUR-MER A DINAN AGGLOMERATION

Par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer

2022-02 PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE ET REGLEMENT DU FOND DE CONCOURS

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

Les fonds de concours La dotation de solidarité communautaire Le reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques Le reversement du produit de foncier bâti communal perçues sur les zones d'activités communautaires Le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires
--

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le Maire, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexé à la présente délibération

2022-03 DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL POUR CONFORMITE AVEC LOI DU 6 AOUT 2019

Pour être en accord avec la loi du 6 août 2019, la préfecture demande que le conseil municipal prenne, dans les meilleurs délais, une "délibération d'intention" relative à l'organisation du temps de travail sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures et sollicitant l'avis du comité technique.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE que la durée annuelle de travail sera de 1607 heures avec annualisation

2022-04 BONS D'ACHAT « DE FIN D'ANNEE » POUR AGENTS COMMUNAUX

la commune avait instauré des « bons d'achat » pour tous les agents de la collectivité d'un montant de 20 euros à prendre à l'épicerie du village. Lors de la séance du mois de décembre l'idée de renouveler cette opération avait été évoquée, mais aucune décision n'avait été validée. Pour cette année il est proposé d'augmenter la valeur de bon et de changer de fournisseur en proposant des « Cado chèques ».

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'attribuer à tous les agents et quel que soit la DHS effectuée, un bon d'achat d'une valeur de 100 euros sous forme de Cado chèques.

2022-05 INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR AGENT INTERVENANT A LANDEBIA

Depuis la réorganisation des services scolaires, un agent effectue deux allers-retours par jour entre Pléven et Landébia pour les services périscolaires.

Le lieu de travail initial de l'agent étant la commune de PLEVEN, il propose d'accorder à l'agent une indemnité kilométrique.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'attribuer une indemnité pour 9 kilomètres par jour, nécessitant le déplacement à Landébia, à compter de la mise en place de cette nouvelle organisation soit le 1^{er} août 2021. Le paiement sera fait une fois par an sur présentation d'un état détaillé.

2022-06 CONVENTION ADAC POUR FUTUR LOTISSEMENT CLOS FOURNIER 2

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE la proposition de l'ADAC 22 pour définition du programme et consultation du maître d'œuvre pour un montant de 1 080 € hors taxes.

2022-07 ACHAT MATERIEL TECHNIQUE

APRES 3 devis présentés et DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE la proposition de MPS pour un montant total de 1 050.01 € hors taxes.

Compte rendu du conseil municipal du 08 mars 2022

Etaient présents : Christian GUILBERT, Cédric LEMONNIER, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Jacques GUERIN, Christian EON

Absents excusés : Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE, Evelyne ROMMES, Marie LECOULPIER
Secrétaire de séance : Vanessa SAMSON

2022-08—COMPTES DE GESTION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention, **APPROUVE** les comptes de gestion présentés,

Lotissement du lavoir : résultat de fonctionnement (déficit) de 48 208.67 €
Lotissement du clos fournier : résultat de fonctionnement (excédent) de 18 412.01 €
Commune : résultat de fonctionnement (excédent) de 504 881.42 €
résultat d'investissement (déficit) de 188 194.26 €

2022-09—COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET GENERAL COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention

APPROUVE le compte administratif présenté,
ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2021

Section de fonctionnement :

Recette 2021	559 806.48
Dépenses 2021	438 668.63
Résultat 2021(excédent)	121 137.85
Excédent antérieur reporté	383 743.57
Résultat total excédent	504 881.42

Section d'investissement :

Recette 2021	152 861.88
Dépenses 2021	263 379.02
Résultat 2021(déficit)	110 517.14
Déficit antérieur reporté	36 081.12
Résultat total déficit	- 146 598.26
Reste à réaliser dépenses	80 066.00
Reste à réaliser recettes	38 470.00
Besoin d'affectation	188 194.26

DECIDE d'affecter à la section d'investissement 188 194.26 € et précise que cette reprise fera l'objet d'un titre de recettes au compte 1068 du budget primitif 2022.

L'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du budget primitif 2022 sera donc de 316 687.16 €.

2022-10—COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT DU LAVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 9 voix pour, zéro contre et zéro abstention

APPROUVE le compte administratif présenté,
ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2021

Section de fonctionnement :

Recettes 2021	21 500.00
Dépenses 2021	0.46
Résultats 2021	21 499.54
Déficit antérieur reporté	- 69 708.21
Résultat total	- 48 208.67

Le résultat de fonctionnement sera repris au 002 du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2022, il précise que le dernier terrain à vendre représentera une recette de 20 875 euros. Le déficit final sera donc de 27 333.67 qui sera financé par le budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention

VOTE le budget primitif 2022 qui s'équilibre à la somme de 48 208.67 € en section de fonctionnement.

2022-11—COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT DU CLOS FOURNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 9 voix pour, zéro contre et zéro abstention

APPROUVE le compte administratif présenté,
ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2021

Section de fonctionnement :	Recettes 2021	81 067.00
	Dépenses 2021	2.26
	Résultat 2021 (excédent)	81 064.74
	Déficit antérieur reporté	- 62 652.73
	Résultat total	18 412.01

Le résultat de fonctionnement sera repris au 002 du budget primitif 2022 et fera l'objet d'un reversement sur le budget communal, afin de clôturer cette tranche.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention **VOTE** le budget primitif 2022 qui s'équilibre à la somme de 254 412.01 € en section de fonctionnement et à 236 000 € en section d'investissement.

2022-12—BUDGET PRIMITIF 2022 et VOTE DES TAUX 2022

Monsieur le Maire présente le budget communal établi par la commission des finances, il précise que cette année, les bases fixées par l'état ont augmenté de 3.25%, et que la commission des finances a établi ce budget sans changer les taux. Il propose donc le taux du foncier bâti pour 2022 à 34.95%, et le taux du foncier non bâti à 84.35%.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention

VOTE le budget primitif qui s'équilibre à la somme de 898 686.17 € en fonctionnement et 419 814.26 € en investissement.

DECIDE de fixer les taux suivants pour 2022, pour un produit total final de 182 629 € :

	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâti (TFB)	34.95%	225 253 € (-78 319 € de contribution coefficient correcteur et +7 269 € de taxe habitation pour les résidences secondaires)
Taxe foncière non bâti (TFNB)	84.35%	28 426 €

2022-13—AVENANT N° 1 MARCHE LIAISON DOUCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de modifications concernant le marché pour la liaison douce. Sur proposition du Maître d'œuvre, il convient de voter les modifications suivantes :

Augmentation de l'enveloppe des travaux de 175 740.35 € HT à 181 627.65 € HT
Allongement du délai des travaux de 4 mois.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention

VOTE l'avenant pour un montant total supplémentaire de 5 887.30 € HT.

VOTE le report du délai des travaux.

2022-14—DETAIL DES PAIEMENTS AU COMPTE 6232

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention

VOTE la liste suivante :

- Sapins de Noël
- Annonces décès dans journaux
- Cérémonies des 19/03, 08/05 et 11/11 (apéritifs et fleurs)
- Repas budget pour les élus, la secrétaire et le trésorier
- Apéritif et prix pour concours fleurissement communal
- Repas pour bénévoles du fleurissement et du jury
- Repas pour remise des prix et visites fleurissement avec le pays touristique
- Cadeaux de naissance ou de mariage pour élus et personnels communal en activité
- Pot et cadeau départ en retraite, ou départ de la commune pour personnel communal en activité
- Remises de médailles (apéritif, fleurs, cadeau)
- Repas annuels pour élus, personnel communal et leurs conjoints
- Pots pour inaugurations diverses
- Vœux du Maire
- Chèque cado (pour les employés une fois par an)
- Repas pour réunion de suivi de chantier
- Journée citoyenne
- Café citoyen



Décès :

- ◇ Monsieur Benjamin LECOULPIER, né le 06 décembre, décédé le 21 mars 2022
- ◇ Monsieur André LAMBERT, né le 03 juin 1946, décédé le 07 avril 2022
- ◇ Madame Anne-Marie TESSEREAU épouse ROUX, née le 29 juillet 1952, décédée le 19 mai 2022.



Nos sincères condoléances aux familles

Naissances :

- ◇ Jacob LORMEL né le 15 mai 2022 à Saint-Brieuc, fils de Sacha LORMEL et Laura BRINDEJONC, domiciliés 1, rue de la Résistance.

Tous nos vœux de bonheur aux parents et à leur enfant , aux familles



Je voudrais profiter de ce bulletin pour remercier Pierre et son bureau de boulistes pour avoir participé à hauteur de 2.000 € au financement du repas de fin d'année des aînés et d'être venu ainsi abonder au budget du C.C.A.S. une preuve que la solidarité existe encore sur nos territoires.

Merci à lui et à son équipe et à tous ceux qui ont fait vivre cette association de boulistes qui a tenu une très grande place dans la vie associative de Pléven et qui semble à nouveau susciter quelques vocations.

Merci Pierre !

La Municipalité